

## **ARRÊTÉ n°2024\_119\_CO\_AI portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial**

### **LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,
- VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU** l'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU** l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU** le décret n°81-317 du 7 avril 1981, modifié, fixant les conditions dans lesquelles certains pères et mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
- VU** le décret n°2007-196 du 13 février 2007, modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU** le décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010, modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,
- VU** le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé entre les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pays de la Loire,
- VU** la charte régionale signée entre Centres de Gestion des Pays de la Loire relative aux modalités d'exercice des missions communes,

**Considérant** les recrutements opérés sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial, dont le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a eu connaissance,

**Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude correspondante reçues par la Centre de Gestion de Loire-Atlantique,

**Considérant** la prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude correspondante s'imposant à l'ensemble des lauréats de concours concernés, en raison de la situation sanitaire sur le territoire français,

**Considérant** la prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude correspondante en raison de la situation sanitaire s'appliquant au lauréat n'ayant pas manifesté auprès du Centre de Gestion de Loire-Atlantique le souhait d'être maintenu sur ladite liste,

**Considérant** qu'il convient d'établir une liste unique pour l'accès au grade de technicien territorial,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Les 290 personnes dont les noms suivent sont inscrites sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial :

Nom	Prénom
AITOUARABI	Mahdi
ALBERTI	Quentin
ALLAEYS	Stéphanie
AMARY	Sandra
ARRUGA	Christophe
AUBERGER	Elodie
AUDUC	Ghislain
AUDUREAU	Jacinthe
AUFFRET	Céline
BAILLARGEAT	Marine
BARATON	Jules
BARBIER	Kévin
BARDET	Olivier
BARE	Laurent
BAROTIN	Pierre
BATEAU	Nastassia
BEDOUET	Nolwenn
BEIL	Soraya
BENET	Grégoire
BERNIER	David
BERTET	Olivier
BESSONNET	Nicolas
BIGNAUD	Jean-Hubert
BILLET	Nicolas
BIRON	Nicolas
BLANCHARD	Aurélie
BLANCHARD	Victor
BLANCHARD	Philippe

BLONDY	Thomas
BOISROBERT-CHOTARD	Gwénaëlle
BOISSINOT	Jimmy
BOLZER	Lydéric
BONNAUD	Julie
BOTTÉ	Carol'ann
BOTTÉ	Florian
BOUCHER	Nathalie
BOUTIN	Brice
BRARD	Manon
BRETAUDEAU	Gaëtan
BRINON	Julien
BRIZARD	Aurélien
BROUSSOLLE	Olivier
BRUSSEL	Maxime
BUISSON	Camille
BULAN	Maxime
BUNEL	Julien
BURGAUD	Gilles
BUSSON	Clovis
CALVEL	Olivier
CARCOUET	Mikaël
CARO	Julien
CERISIER	Line
CEZARD	Paul
CHABREYROU	Alexandre
CHAIGNEAU	Sébastien
CHAILLOU	Christian
CHAMBAUDRY	Tiffanie
CHANTELOUP	Silvain
CHARAABI-RIBEIRO	Lotfi
CHARRIER	Julien
CHARRON	Benoît
CHATEAU	Eva
CHAURAY	Guénola
CHENAULT	Aurélien
CHEVALLIER	Sylvain
CHEVREUX	Valérie
CHOISNET	Christelle
COLLARD	Marine
CORNET	Vincent
CORNILLOU	Bastien
CORNU	Caroline
COROT	Cinthia
COULLOQUETTE	Amélie

COUSSEAU	Aurélien
COUTAND	Estelle
CRESENVILLE	Juliette
CREUZET	Guillaume
CREUZON	Patrice
CROEGAERT	Ronan
CROSSOUARD	Anne
DALIA	Stéphanie
DAVIAU	Jordan
DAVID	Arnaud
DAËNÈS	Audrey
DEAL	Nadia
DEICKE	Mathieu
DELAMARE	Diane
DELHOMMEAU	Aymeric
DELHUMEAU	Angélique
DEMAURE	Anthony
DESAINT-MARTIN	Simon
DESBOIS	Vanessa
DESLANDES	Geoffrey
DOUCHER	Julien
DRAULT	Lucien
DUBOIS	Flore
DUBOIS	Aurélia
DUGAIN	Lydie
DUGUE	Peter
DUMAY	Julien
DUPAIN	Marc
DUPIRE	Guillaume
DUPONT	Ludovic
DUPONT	Fabien
ECHARD	Emmanuel
EL MASLOUHI	Mustapha
ESNOU	Isabelle
FERREC	Tom
FEUVRIER	Eric
FILLONNEAU	Estelle
FOISNEAU	Charly
FORTUMEAU	Cindy
FOUCAUD	Anthony
FOUILLADE	Alexandre
FOURRIER	Aurélien
FRANCOISEAU-MOREAU	Tanguy
FRUTEAU DE LACLOS	Mathieu
GABORIT	Johanna

GADEAU	Antoine
GALLAIS	Cédric
GARINO	Thomas
GASNIER	Christopher
GASPAR	Sabrina
GAUBERT	Léa
GAVILA	Sandrine
GIRARD	Elie
GOILARD	Aurélien
GONNARD	Robin
GONNORD	Anne
GONZALEZ	Lucie
GOUBAUX	Thomas
GRAVELEAU	Julien
GRÉGOIRE	David
GUERRIER	Quentin
GUIET	Sylvain
GUIGNETTE	Olivier
GUILLEMAIN	Kévin
GUILLEMET	Léa
GUILLEMOT	Antony
GUILLOMNEAU	Pauline
GUÉDON	Sébastien
GUÉRINEAU	Thibaut
HEGU-CHERGUI	Samia
HELBERT	Guillaume
HENRY	Ophélie
HERVE MATHIOT	Nicolas
HERVOUET	Mélanie
HERVÉ	Simon
HOUZE	Lionel
HRAOUI	Alexandre
HUET	Mélanie
HUGAULT	Brice
HUGUET	Corentin
HURAUULT	Patrice
HUYARD	Gabriel
INSOLIA	Antony
JAMONNEAU	Sandryne
JEANNETON	Marie-Bérénice
JOHNSSON	Laurence
JOMAT	Mathieu
KANZA	Olivier
KERN	Monika
KERVICHE	Solenn

KEUNEBROEK	Chloé
LABRE	Jérôme
LACOMERE	Quentin
LACOTTE	Romain
LAFON	Stéphane
LAIDET	Samuel
LAMACQ	Baptiste
LANDELLE	Jérôme
LARDY	Julie
LARMANE-CANET	Sarah
LE BERRE-GRUNENWALD	Elsa
LE GOUËDEC	Quentin
LE TORRIELLEC	Camille
LEBLANC	Amandine
LEBOUCHER	Pierrick
LECOMTE	Adrien
LECOQ	Jean-Pierre
LENAIN-ROBIN	Nicolas
LEPILEUR	Françoise
LESSENOT	Maite
LEVEQUE	Gaëlle
LEVIEL	Ludovic
LIBERT	Annaig
LINEUC	Christophe
LOMBARDIN	Clément
LORIOU	Alexandre
LORSONG	Morgane
LUSSON	Thibault
MACAULT	Sophie
MALITE	Philippe
MARTIN	Olivier
MARTIN	Thomas
MARTIN-SERUS	Angélique
MARTINEZ	André
MARZET	Benjamin
MELUC	Nicolas
MESNIL	Frédéric
MEYNIER	Justine
MICHAUD	Marc
MICHEL	Jonathan
MICHEL	Julie
MICHEL	Célia
MILLERET	Jordan
MONTANDON	Loïc
MOREAU	Valentin

MOREAU	Guillaume
MORISSET	Mariette
MORLIER	Guillaume
MOTTIER	Anthony
MÉRAUD	Philippe
NEAU	Cyril
NEMER	Camille
NEXON-LAGRUE	Julian
NOBILET	Mathieu
NOURRY	Boris
OGER	François
OLIVIER	Maud
OLIVRY	Joachim
OLMI	Marianne
ORILLARD	Tommy
OULIE	Jérôme
PAGERIE	Audrey
PAJEAU	Blandine
PARE	Stéphane
PASSIN	Nicolas
PERRIER	Gaelle
PERROCHEAU	Nicolas
PERSEILLE	Noémie
PHELIPPEAU	Guillaume
PICARD	Romain
PINEAU	Mario
PIROT	Yoann
POSTEL	Simon
POTHIN	Cyril
POULAIN	Thomas
PRIER	Gilles
PÉPIN	Benjamin
QUILLAUD	Thomas
RASSINDRAME	Joseph
REDUREAU	Laëtitia
RETAILLEAU	Monique
RICHARD	Sophie
RICHEUX	Eve
RICOULT	Lucie
ROBINEAU	Antoine
ROBLIN	Sébastien
ROCHÉ	Olivia
ROLLAND	Audrey
RORTEAU	Nathan
ROUILLARD	Damien

ROUSSEAU	Vincent
ROUTEAU	Mathilde
ROY	Jérémy
RÉANT	Sylvain
RÉGNIER	Fabien
SACHOT	Johan
SAUVAGE	Patrick
SCIUS	Julien
SOBIS	Isabelle
SORIEUX	Olivier
SOURAIN	Laurence
TARBOURIECH	Alex
TEISSIER	Lenaïg
THOMAS	Pauline
THOMAS	Marion
THÉBAUD	Ewan
TIRILLY	Alexandre
TIRREAU	Sébastien
TOUCHARD	Edwin
TOUVRON	Valentin
TOUZÉ	Camille
TROADEC	Elodie
TURCAS	Cédric
TYBURSKI	David
VALENTE	Ronan
VAZQUEZ BENITEZ	Patricia
VERITE	Mélanie
VERMEULEN	Christophe
VERREE	Ludovic
VIAU	Manuel
VIGNE	David
VILLALONGUE	Quentin
VINSONNEAU	Fabien
VITAIOLI	Ava
VOSSE	Michel
VUEZ	Emma
YVON-BOURROUX	Vincent

## ARTICLE 2

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le succès au concours est valable quatre ans, sous conditions, à partir de la date d'établissement de la liste d'aptitude.

Les lauréats qui n'ont pas été nommés stagiaires peuvent bénéficier d'une réinscription pour une troisième et quatrième année, sous réserve d'en avoir formulé la demande par écrit au Président du



Centre de Gestion, dans un délai d'un mois avant le terme de l'année suivant son inscription en cours. Le décompte de cette période de quatre ans est suspendu pendant la durée des congés parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de solidarité familiale, ainsi que du congé longue durée et de celle de l'accomplissement des obligations du service national ou d'un service civique. L'inscription sur la liste d'aptitude est également suspendue pour les élus locaux jusqu'au terme de leur mandat, ainsi que pour les personnes ayant conclu un engagement de service civique, à leur demande, jusqu'à la fin de cet engagement.

De plus, le décompte de cette période de quatre ans peut être suspendu lorsqu'un agent contractuel est recruté pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique alors qu'il est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe.

### ARTICLE 3

Conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2020-560, le décompte de la période de quatre ans prévue à l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique a été suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus, pour les lauréats valablement inscrits sur liste d'aptitude.

Par ailleurs, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée par l'ordonnance n°2021-139 du 10 février 2021, le décompte de la période de quatre ans prévue à l'article L325-39 du Code Général de la Fonction Publique a été également suspendu pendant la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 octobre 2021 inclus, pour les lauréats qui auraient été valablement inscrits sur liste d'aptitude sur ladite période.

Ces **suspensions « exceptionnelles »** instaurées par les ordonnances n°2020-560, n°2020-1694 et n°2021-139, s'imposent à l'ensemble des lauréats de concours, sans demande particulière de leur part.

Le service concours **reviendra vers les lauréats concernés**, pour les informer des modalités précises d'application de ces mesures.

### ARTICLE 4

L'autorité organisatrice du concours assure le suivi des candidats inscrits sur la liste d'aptitude jusqu'à leur recrutement par une collectivité ou un établissement.

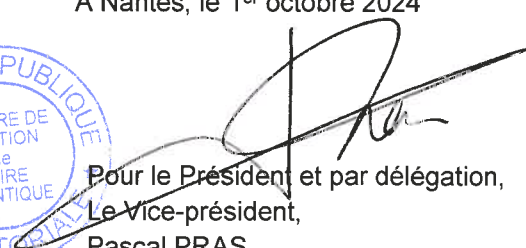
Après deux refus d'offres d'emplois transmises par une collectivité ou un établissement public, le candidat est radié de la liste d'aptitude.

### ARTICLE 5

Le présent arrêté sera adressé au représentant de l'État et publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique ([www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr)).

À Nantes, le 1<sup>er</sup> octobre 2024



  
Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président,  
Pascal PRAS,

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) pour une durée minimale de deux mois.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024



ID : 044-284400025-20241001-2024\_119\_CO\_AI-AI